



## taxation legs particulier non encore délivré

Par **laperriere**, le **10/07/2019** à **13:53**

Bonjour,

Je suis légataire à titre particulier, mais l'héritier tarde à ma délivrer ce legs.

Ce legs déduit de l'actif successoral, la succession devient déficitaire.

Les impôts me demande la déclaration de succession.

Puis-je être taxé d'office alors même que le legs n'est toujours pas délivré ?

La succession est ouverte depuis 1 an 1/2

Merci de vos réponse